

Communauté de communes

# L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

**N° 78-2023**

**Objet : Décision modificative N° 4**

Vu la délibération N° 10-2023 en date du 16 février 2023 portant adoption du Budget Primitif 2023,

Vu la délibération N° 21-2023 en date du 05 avril 2023 portant adoption du Budget Supplémentaire 2023,

Vu la délibération N° 38-2023 en date du 28 juin 2023 portant sur la décision modificative N° 1,

Vu la délibération N° 51-2023 en date du 20 septembre 2023 portant sur la décision modificative N° 2,

Vu la délibération N° 64-2023 en date du 22 novembre 2023 portant sur la décision modificative N° 3,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la nécessité d'ajuster les recettes et les dépenses de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie en section de fonctionnement et d'investissement,

Suite de la délibération N° 78-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article unique : Approuve la décision modificative ci-dessous détaillée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<b>DEPENSES</b>					
65	812	65548	Autres contribution	+	470 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>					<b>470 000,00 €</b>
<b>RECETTES</b>					
73	020	7388	Autres Taxes Diverses	+	470 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>					<b>470 000,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
<b>DEPENSES</b>					
23	411	2313	Travaux	+	20 000,00 €
041	411	2313	Opération d'ordre Bascule Frais d'études	+	64 078,08 €
041	822	2313	Opération d'ordre Bascule Frais d'études	+	36 675,32 €
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>					<b>120 753,40 €</b>
<b>RECETTES</b>					
10	822	10222	Remboursement TVA	+	20 000,00 €
041	411	2031	Opération d'ordre Bascule Frais d'études	+	64 078,08 €
041	822	2031	Opération d'ordre Bascule Frais d'études	+	36 675,32 €
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>					<b>120 753,40 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 21 décembre 2023.

Le Président,  
**Jean LAVIOLETTE.**





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quatorze décembre deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

### Etaient présents :

Mesdames FERRER, LABRUYERE (*arrivée avant le vote de la délibération N° 80-2023*), LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFSY.

### Etaient représentés :

Madame BERNARDO pouvoir à Monsieur DUPUY.  
Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.  
Madame GONZAGUE pouvoir à Monsieur WOFSY.  
Madame MERIAUX pouvoir à Monsieur COLLON.  
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA.  
Madame SANTIN pouvoir à Madame NOEL.  
Madame SAUVIGNON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.  
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur BEZOT.  
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur PRUVOT.  
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Monsieur SAMANIEGO.

### Etait absent excusé :

Monsieur MORIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **18** (*avant le vote de la délibération N° 80-2023*) puis **19**

Membres excusés et représentés : **10**

Membres absents non représentés : **2** (*avant le vote de la délibération N° 80-2023*) puis **1**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 22 novembre 2023.